

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

- jeudi 31 mars 2011 -

Le Conseil Municipal, convoqué par Mr B. Ph. LACOSTE, Maire de SAINT MAGNE, s'est réuni sous sa présidence, en **session ordinaire** le jeudi 31 mars 2011 à 18h30 en Mairie.

Tous les Conseillers Municipaux sont présents à l'exception Mr SANDRET Albert (Procuration à Mr GARCIA Jean Pierre), Mr DEBAT Pascal, CLEMENT Pascal et Melle DEYCARD Adeline

Le procès-verbal de la réunion du 4 mars 2011 a été signé par les Conseillers présents.

Madame Francine ROBINEAU est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Budget communal

➤ Vote du Compte administratif 2010

Mademoiselle OCTON donne lecture du Compte Administration 2010 du budget communal.

Le compte administratif 2010 laisse apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement

Dépenses

Opération de l'exercice 726.664,88 €

Recettes

Opération de l'exercice 1.097.568,06 €

Résultat exercice : excédent 370.903,18 €

Excédent antérieur reporté 173.408,22 €

Excédent de clôture de l'exercice 544.311,40 €

Investissement

Dépenses

Opérations de l'exercice 310.740,44 €

Recettes

Opérations de l'exercice 231.441,67 €

Résultat de l'exercice : Déficit - 79.298,77 €

Excédent antérieur reporté 41.030,73 €

Déficit de clôture de l'exercice - 38.268,04 €

Décision : Le Conseil Municipal adopte le compte administratif soumis au vote par Mme Brigitte OCTON par **8 voix POUR** et **2 ABSTENTIONS** (Messieurs GARCIA et SANDRET).

➤ Adoption du Compte de Gestion 2010

Le Compte de Gestion dressé par Madame BORIE, receveur municipal, en concordance avec le Compte Administratif 2011 est adopté par **11 voix POUR**.

➤ Affectation des résultats 2010

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2010, ce jour, décide des affectations suivantes :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	Excédent	370.903,18 €
	Déficit	////
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent	173.408,22 €
	Déficit	////
Résultat de clôture à affecter (A1)	Excédent	544.311,40 €
(A2)	Déficit	////

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	////////	
	Déficit	79.298,77 €	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent	41.030,73 €	
	Déficit	////////	
Résultat comptable cumulé	R001	Excédent	////////
	D001	Déficit	38.268,04 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées	22.383,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	//////// €
Solde des restes à réaliser	- 22.383,00 €

(B) Besoin réel (-) de financement	60.651,04€
Excédent (+) réel de financement	////

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)	544.311,40 €
----------------------------	--------------

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement
(Recette budgétaire au compte R 1068)

En dotation complémentaire en réserve

(Recette budgétaire au compte R 1068)	60.651,04 €
--	--------------------

Sous-total (R 1068)	60.651,04€
----------------------------	-------------------

En excédent reporté à la section de fonctionnement
(Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire
R 002 du budget N+1)

483.660,36 €

TOTAL (A1)	544.311,40 €
-------------------	---------------------

Résultat déficitaire (A2) en report en compte débiteur

//////////

Excédent reporté à la section de fonctionnement au compte R002.	483.660,36 €
Déficit reporté à la section d'investissement au compte D 001	38.268,04 €
Recettes R 1068 – Section d'investissement – Excédent de fonct capit.	60.651,04 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent reporté 483.660,36 €	D001 : solde d'exécution N-1 38.268,04 €	R001 : solde exécution N-1
			R1068 : Excédent de fonctionnement Capitalisé : 60.651,04 €

Décision : Le Conseil Municipal adopte par 9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Messieurs GARCIA et SANDRET) l'affectation des résultats 2010.

2. Station d'épuration par champ planté de roseaux

La société CANALISATIONS SOUTERRAINES titulaire du marché de réalisation a conclu un accord de sous-traitance pour le terrassement des bassins d'infiltration avec l'entreprise BRUNO LUCAS. Cette possibilité de sous-traitance est prévue par le code des Marchés Publics. L'assemblée délibérante est informée de la signature de cet acte de sous-traitance par le Maire, personne responsable du marché.

3. Diagnostic forage communal – Analyse des offres et conventions à maîtrise d'ouvrage

1 - Analyse des offres

Quatre entreprises ont répondu à la consultation : Antéagroup et forages Massé - Hydro Investissement - GHI et forages Massé - Hydro Assistance. Ces quatre propositions sont recevables. La proposition Hydro Assistance ne fournissant pas l'électricité mais faisant une remise de 10% a été invitée à compléter sa proposition. La proposition complétée, tranche ferme, plus option 1 s'élève à 7.964,60 €/HT est largement moins disante que les trois autres, l'entreprise classée seconde Antéagroup et Forage Massé étant à 12500 €/HT. SOCAMA Ingénierie dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, conseille à la collectivité de retenir la tranche ferme de l'option 1, afin de faire effectuer le pompage par paliers pour tester le débit critique du forage de Saint Magne.

2 - Couverture d'assistance SOCAMA Ingénierie

La prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera rémunérée au montant forfaitaire de 2.150 € /HT soit 2.571,40 €/TTC ainsi qu'arrêté en séance du C.M du 4 mars 2011. Rappel : Ce diagnostic de forage initialement estimé avant consultation à 20.500 €/HT devrait avoir un moindre coût important. Une aide financière a été demandée auprès de l'Agence de bassin Adour-Garonne et du Conseil Général.

Décision : A l'unanimité, le Conseil Municipal demande à être tenu informé des résultats du diagnostic. Le Maire voudra bien donner suite administrative à ce dossier. La proposition Hydro Assistance pour la tranche ferme et l'option 1 du cahier des charges est retenue. La prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage présentée par SOCAMA Ingénierie est retenue.

4. Broyage rémanents parcelles scolytées

Les parcelles forestières scolytées, après coupe des bois doivent être broyées pour détruire les rémanents d'exploitation et les souches en place conformément aux prescriptions préfectorales. Dans l'immédiat la collectivité était concernée par une surface de 14 hectares. Compte tenu que ces travaux doivent être conduits avant le 1^{er} avril 2011, la Commission forêt a été convoquée en urgence pour le 24 mars 2011.

Objet : Ouverture des plis sur consultation d'entreprises pour travaux de broyage.

Le marché porte sur le broyage en plein des parcelles forestières n°7p, 23p, 29p, 31 sur 14 hectares.

Ce broyage a pour but de détruire les rémanents d'exploitations et les souches en place pour faciliter les travaux de reboisement.

Compte rendu de l'ouverture de plis du jeudi 24 mars 2011 à 17h00 :

Personnes présentes :

- Représentant la commune : M.LACOSTE, Mme OCTON, M. MONTAGNE
- Représentant l'Office National des Forêts : M.FALLER-PONCHARD
- Personnes excusées : M.GARCIA, M.DEBAT

L'appel d'offre a été ouvert à trois entreprises :

- ROLLIN
- SARL DU MOULIN
- STAF

La date et l'heure limite de remise des offres étaient le Mercredi 23 mars 2011 à midi.

L'ouverture des plis s'est déroulée le jeudi 24 mars 2011 à 17h00 à la mairie de SAINT MAGNE.

1. Critères de choix :

Les entreprises choisies ont un équipement approprié pour ce type de travaux, avec un personnel qualifié.

Le critère de choix qui est déterminant pour ce marché est l'offre de prix. L'offre la moins disante sera retenue.

2. Résultats de la consultation :

Entreprise	Prix à l'Ha en €	Prix global HT en €
ROLLIN	550.00	7700.00
SARL DU MOULIN	520.00	7280.00
STAF	620.00	8680.00

L'offre la moins disante est celle de la SARL DU MOULIN à 520 euros l'hectare, pour un total de 7280 euros HT.

3. Décisions :

L'offre de l'entreprise SARL DU MOULIN est retenue pour l'exécution de ce marché.

Un courrier mail sera envoyé à chaque entreprise pour les informer de cette décision.

Les travaux pourront être engagés à partir du lundi 28 mars 2011.

Décision : La proposition moins disante présentée par la SARL DU MOULIN est retenue.

5. Etude impact SMEGREG : projet champ captant au cénomanien en Sud-Gironde sur les ressources en eau et les milieux associés

Le Maire donne lecture d'un courrier de 18 mars 2011 du Directeur du SMEGREG (Syndicat mixte d'études pour la gestion de la ressource en eau du département de la Gironde) qui fait part de la décision de réaliser une étude d'impact sur le projet de champ captant au cénomanien en Sud Gironde. Il précise que cette étude devra s'appuyer sur des chroniques de données restituant l'état du milieu non influencé.

Le SMEGREG propose en ce sens d'installer sur le terrain, différents capteurs permettant de mesurer en continu :

- le niveau d'eau dans deux lagunes
- le niveau d'eau dans la nappe du plioquaternaire (2 points)
- le niveau d'eau dans deux cours d'eau
- Les précipitations au moyen d'un pluviographe automatique

Le Maire se montre favorable au contrôle de ces mesures en continu et s'agissant du suivi des précipitations, avec l'aval de la Directrice de l'Ecole Primaire, il propose que le pluviographe soit installé dans le passage séparant l'école primaire du restaurant scolaire.

Décision : Le Conseil Municipal donne son accord par 9 voix POUR, 1 ABSTENTION et 1 voix CONTRE et charge Monsieur le Maire de donner la suite administrative à ce dossier.

6. Bilan de contrôle de l'Agence Régionale de Santé sur la qualité des eaux de consommation humaine en 2010 à Saint Magne.

Le bilan du contrôle de l'eau distribuée en 2010 sur la commune de Saint Magne fait l'objet d'un envoi à l'appui de la première facture semestrielle 2011, adressée individuellement aux abonnés raccordés au réseau public de distribution communale.

Le rapport adressé à la collectivité est beaucoup plus complet. Il comprend les résultats analytiques des prélèvements effectués sur les installations de production et de distribution. Il donne de même, les valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés, sur l'eau des installations de l'unité de gestion, car le bilan du contrôle sanitaire permet de conclure que l'eau distribuée est conforme à 100% aux limites de qualité bactériologique et physico chimique fixées par la réglementation en vigueur, pour les huit prélèvements réalisés sur les stations de traitement et le réseau de distribution. Des analyses mettent toujours en évidence des traces de pesticides, le 2,4 D mais inférieures à la norme fixée à 0,1 µ/gr/l. Un suivi renforcé a été mis en place depuis 2009 et un diagnostic du forage est prévu au cours du 1^{er} semestre 2011.

Autres références de qualité :

- nitrates : taux faible 0,33 mg/litre, la limite de qualité est fixée à 50 mg/l.
- dureté : 15,90° F, eau peu calcaire
- fluor : nul. Des apports sous forme de comprimés ou de sels fluorés sont conseillés pour la prévention des caries dentaires.

- le taux d'aluminium est faible 2 µ/g/l. La référence qualité est fixée à 200 µ/g/l.
- il n'y a pas de branchement en plomb sur la commune

Décision : Le Conseil Municipal prend acte des résultats du bilan 2010.

7. Remboursement par le CCAS de la subvention accordée à la classe de CM2 pour un séjour aux Agudes

Le 25 janvier 2011 le Conseil Municipal a accepté de subventionner le voyage de la classe de CM2 de Saint Magne aux Agudes -pour les scolaires Saint Magnais- cette charge ne pouvant pas momentanément être supportée par le budget du CCAS, comme à l'habitude dans le cadre de l'aide aux familles.

Depuis le CCAS a fait recette de plusieurs remboursements tardifs et se trouve en mesure de supporter cette subvention de 900 €, représentant une aide de 60 € pour les familles de quinze Saint Magnais.

Le Maire propose, le budget primitif 2011 communal n'étant pas encore soumis au Conseil Municipal, d'annuler la délibération prise le 25 janvier, cette aide pour le voyage aux Agudes étant à prendre en compte par délibération du CCAS.

Décision : A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour que la délibération prise le 25 janvier 2011 et ayant pour objet une aide au voyage pour la classe de CM2 aux Agudes soit annulée.

8. Budget annexe de l'Eau Potable et de l'Assainissement Collectif

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Sous-Préfet d'Arcachon en date du 15 mars 2011 nous demandant d'adopter une nouvelle délibération d'affectation du résultat rectifiée dans sa transcription budgétaire et une décision budgétaire modificative.

En effet, nous avons inscrit au R001 la somme de 244.408,07 € alors que nous n'aurions pas dû déduire le déficit de 400 € des restes à réaliser. La délibération modificative devra donc faire ressortir au R001 l'excédent d'investissement s'élevant à 244.808,07 €. Nous modifierons également le montant des dépenses imprévues qui doit représenter 7,5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement soit environ 3.000 €.

Les délibérations à adopter sont les suivantes :

- **Affectation des résultats 2010 – Délibération qui annule et remplace la délibération adoptée le 04 mars 2011**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2010, ce jour,

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	Excédent	18.529,84 €
	Déficit	///// €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent	78.386,04 €
	Déficit	///// €
Résultat de clôture à affecter (A1)	Excédent	96.915,88 €
(A2)	Déficit	///// €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice		Excédent	192.502,73 €
		Déficit	////
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)		Excédent	52.305,34€
		Déficit	////
Résultat comptable cumulé	R001	Excédent	244.808,07 €
	D001	Déficit	////
Dépenses d'investissement engagées non mandatées			10.400,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser			10.000,00 €
Solde des restes à réaliser			- 400,00 €
(B) Besoin réel (-) de financement	(D001)		
Excédent (+) réel de financement	(R001)		244.808,07 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)			96.915,88 €
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (Recette budgétaire au compte R 1068)			
En dotation complémentaire en réserve (Recette budgétaire au compte R 1068)			//// €
Excédent reporté à la section de fonctionnement au compte R002.			96.915,88 €
Résultat déficitaire (A2) en report en compte débiteur			//// €

Excédent reporté à la section de fonctionnement au compte R002. 96.915,88 €
Excédent reporté à la section d'investissement au compte R 001 244.808,07 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde exécution N-1
	96.915,88 €		244.808,07

R1068 : Excédent de fonctionnement
Capitalisé : 0

Décision : Le Conseil Municipal adopte par 11 voix POUR la délibération modifiée d'affectation des résultats 2010 du budget eau potable et assainissement collectif.

➤ Délibération modificative N° 1 - Budget annexe de l'Eau Potable et de l'Assainissement Collectif

Fonctionnement

Dépenses	
D 615 – Entretien et réparations	+ 7.000 €
D 022 – Dépenses imprévues	- 7.000 €

Investissement	
R001 – Excédent antérieur reporté	+ 400 €
R 13111 – Subvention Agence de l'Eau	- 400 €

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette délibération modificative

9. Questions diverses

1-Courrier SYBARVAL du 22.02.2011. Pour le SCOT demande de faire connaître la vision prospective de croissance démographique pour les vingt ans à venir. Réunion à programmer fin avril

2-Courrier Inspection Académique du 10.03.2011 annonçant la mise en place des Espaces Numériques de Travail du 1^{er} degré.

3-Courrier Association Maire de Gironde a/s formation et acquisition de défibrillateurs. Le Conseil Municipal décide de programmer un achat en 2011.

4-Infos par ACIRIAS a/s projet de centre social et culturel intercommunal du Val de l'Eyre (CR réunion du 11.01.2011)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

LACOSTE	OCTON	JACQUELIN	MONTAGNE
---------	-------	-----------	----------

DEROBERT	DEBAT	ROBINEAU	CLEMENT
----------	-------	----------	---------

CHIARAMI	ROUGÉ	GARCIA	AMBLARD
----------	-------	--------	---------

DEYCARD	SANDRET
---------	---------